   

**REGLEMENT INTERIEUR 2024 - 2025**

Afin de permettre à la section de fonctionner dans de bonnes conditions, voici quelques consignes qui seront à respecter au cours de l'année sportive :

- A chaque entraînement, les parents sont tenus d'emmener les enfants dans la salle afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

- A la fin de l'entraînement, les parents sont tenus de récupérer les enfants dans la salle, ou de prévenir si une autre personne doit les ramener. Vous devez savoir que dès que votre enfant quitte la salle, il n'est plus sous notre responsabilité. Il nous paraît imprudent de voir des enfants attendre seuls sur le trottoir.

En cas d’absence d'un entraîneur, un message sera affiché sur la porte, ou un mail sera envoyé.

Pour le bon déroulement des entraînements, la présence des parents n'est pas autorisée dans la salle (hormis en baby gym).

**ENTRAINEMENTS**

En principe, il n’y a pas d’entraînement pendant les vacances scolaires mais des entraînements pourront avoir lieu selon la disponibilité des entraîneurs.

Des stages payants pourront être proposés. Tout adhérent n'ayant pas réglé sa participation aux frais avant le
stage se verra exclu du stage.

**COMPETITIONS**

Certaines compétitions entraînent des dépenses importantes (transport, hébergement, engagements, repas, etc...) Les déplacements pour les championnats de France sont organisés par le club, une participation financière sera demandée en fonction du lieu et de la durée du séjour. Pour les autres compétitions, les déplacements sont à la charge des parents.

L’achat du justaucorps et du survêtement du club est obligatoire et à la charge des parents.

Une réunion de rentrée avec les responsables techniques sera proposée en septembre (planification de la saison, dates des compétitions, dates des stages, règlement spécifique, informations sur la saison, questions/réponses)

**DECISIONS TECHNIQUES**

La direction technique du club détermine :

- Les objectifs et les programmes des différentes sections du club ;

- Les programmes des entraînements, des stages, des regroupements, des animations ;

- Les contenus des méthodes d'entraînement, les échéances ;

- Les orientations des gymnastes, la composition des groupes.

Chaque entraîneur a la charge de sélectionner les participantes aux compétitions. Leur décision est sans appel.

Les gymnastes inscrites en compétition s'engagent à participer à toutes les compétitions de la saison sportive en cours. L’absence lors d’une compétition peut entrainer l’exclusion de l’équipe.

**LA TENUE DES ENFANTS**

Il est important que les enfants arrivent à l'entraînement dans une tenue correcte :

- Cheveux attachés

- Pas de bijoux (sécurité et vol)

- Tenue de sport (cycliste, short, justaucorps, chaussures de sport...)

- Les portables, qui sont sous la responsabilité de leur propriétaire, doivent être obligatoirement éteints pendant l’entraînement.

- Vous devez enlever les chaussures pour rentrer dans le gymnase.

- Nous vous rappelons que le club n’est pas responsable en cas de vol au sein du gymnase.

**HORAIRES**

Le respect des horaires d'entraînement est important ; les retards systématiques et non justifiés pourront amener l'entraîneur à prendre des sanctions.

**ADHÉSION**

Le montant de l’adhésion est réglé pour l’année sportive. Son remboursement ne peut intervenir qu’en cas de mutation ou problème de santé (avec certificat médical) entraînant un arrêt définitif de l’activité (hors blessure). Le prix de la licence ne sera pas remboursé.

La cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l’association. En conséquence, un adhérent n’achète pas un droit à pratiquer la gymnastique mais il contribue à un projet associatif global, qui lui permet notamment de participer aux assemblées générales ou encore d'être électeur et éligible aux instances dirigeantes de l’association. Dès lors, **le paiement d’une cotisation ne constitue pas une avance sur des prestations déterminées qui seraient dues par le club**.

Tout adhérent n'ayant pas réglé son adhésion et sa licence avant le 1er janvier se verra exclu des cours jusqu'à la réception de son règlement sans réduction possible sur sa cotisation quel que soit la durée de l'exclusion.

**ANNULATION DE COURS**

Lorsque les cours sont annulés pour des raisons indépendantes de notre volonté, le remplacement voire le remboursement ne pourra être effectué pour cette séance (manifestations sportives d’autres associations, réparations du service des sports, élections, problèmes techniques liés au fonctionnement de la salle…).

**BABY GYM**

Il est demandé aux familles d’attendre dans le couloir que l’entraineur vienne les chercher. Les parents accompagnateurs de leurs enfants doivent porter une tenue sportive, pour des raisons de sécurité.

L’accès au trampoline est autorisé seulement pendant le parcours et sous la surveillance des entraineurs. De plus, pour des raisons de sécurité, **un seul enfant à la fois** peut accéder au trampoline, afin d’éviter les risques de collisions et d’éjection.

La présence d’**un adulte par enfant** est obligatoire lors des séances.

En revanche, les frères et sœurs ne sont **pas autorisés** sur le praticable et le parcours.

La Présidente,

Laura LETOURNEUR



**COUPON REPONSE « REGLEMENT INTERIEUR »**

Je soussigné(e)…………………………………………………………………………………………………….

Père, mère, tuteur de l’enfant (rayer la mention inutile)……………………………………………………….

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

 Mention « Lu et approuvé »

 Date et Signature